

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE



Séance du 04 février 2025

Présents :

Monsieur Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Monsieur Marc MINNEBOO, Madame Vanessa WAJDZIK, Monsieur
Boutaleb CHADLI, Monsieur Kevin DRAUX, Échevins;
Madame Sophie MENGONI, Présidente du CPAS;
Madame Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Excusé :

Monsieur Gianfranco AUGELLO, Échevin;

Point 19 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis Grand Rue, 25 à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, cadastré 1e DIV section D n° 206 L

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande de Maîtres ROMAIN-HUPIN, Notaires associés, datée du 16/01/2025 portant la référence "00-00-4424/001-TH" relative à un bien sis **Grand Rue, 25 à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, cadastré 1e DIV section D n° 206 L** ;

Considérant que le bien appartient actuellement à Monsieur

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Co

al :

"Le bien en cause :

- Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Est raccordable à l'égout ;
- Est situé dans le périmètre de la zone protégée du centre-ville approuvé le 30/08/2006 ;
- Est situé en zone PDLT (Plan de développement à long terme) de l'aéroport de Charleroi ;
- Est longé par une zone moyennement inondable par débordement de cours d'eau suivant la cartographie de l'aléa d'inondation des sous-bassins hydrographique de la Wallonie revue et approuvée par le Gouvernement wallon en date du 10/03/2016 ;
- Est visé à la carte archéologique (les avis de la CRMSF, AWAP et SPW seront sollicités pour tous les actes soumis à permis d'urbanisme pour lesquels il y a modification du relief du sol et du sous-sol ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ; "

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant :

www.klim-cicc.be ;